

*Taxe d'accise—Loi*

Finances. Je suis certain que le ministre des Finances est tout à fait conscient des conséquences inflationnistes d'une si forte augmentation du coût de l'essence et de ses répercussions sur le développement économique. Je suis certain que la ministre et ses conseillers vont avoir ces données à portée de la main. J'espère qu'elle pourra me répondre, car les experts du ministère des Finances peuvent sûrement faire ces calculs mentalement.

Je veux plus de détails sur la taxe d'accise. Le projet de loi C-12 a été retiré et remplacé par celui-ci. Les distributeurs locaux, comme ceux du réseau des Coopératives unies de l'Ontario, vont-ils être obligés de percevoir la taxe d'accise de leurs clients qui, eux, devront la réclamer du gouvernement fédéral? Si j'ai bien lu la première version du projet de loi, les distributeurs locaux, comme les Coopératives unies de l'Ontario, devaient percevoir la taxe, et il incombait à l'agriculteur ou à quelque autre acheteur de se faire rembourser par le gouvernement. Les grandes sociétés intégrées comme Imperial Oil ou Gulf n'avaient pas à percevoir la taxe d'accise. Elle aurait été remboursée parce que ce sont des fabricants ou des distributeurs de base.

En vertu de ce projet de loi, les distributeurs locaux vont-ils être exemptés de la perception de la taxe, au même titre que les grandes sociétés pétrolières comme Imperial Oil? Si ce n'est pas le cas, ce sera très injuste envers les petits distributeurs indépendants. Ils devront faire payer 4.8c. de plus le litre, alors qu'Imperial Oil pourra envoyer ses camions chez les agriculteurs sans leur faire acquitter la taxe. C'est un système très injuste. La ministre peut-elle nous expliquer exactement ce qui se passera à la suite du projet de loi C-17?

**Mme McDougall:** Monsieur le président, les petits négociants seront également admissibles. Cela faisait partie des objectifs de cette mesure. Ils auront droit à un crédit direct. La condition à remplir, je pense, c'est que le carburant doit être vendu en vrac, soit à la pompe soit à la ferme. Ces négociants seront admissibles à la condition d'être inscrits sur les registres de Revenu Canada.

**M. Keeper:** Monsieur le président, cette mesure prévoit une détaxe pour les pêcheurs, les agriculteurs, les bûcherons et les mineurs. C'est très louable. Toutefois, en même temps, le gouvernement impose une hausse de la taxe de vente fédérale, par exemple sur les matériaux de construction, qui coûtera environ 2 milliards sur une période de quatre ans. La ministre a-t-elle évalué les conséquences auxquelles il faut s'attendre sur le plan de l'emploi si l'on puise 2 milliards dans la poche des consommateurs? Peut-elle nous dire combien d'emplois seront perdus à la suite de la hausse de la taxe de vente et de la réduction du pouvoir d'achat?

**Mme McDougall:** Monsieur le président, nous avons énoncé très clairement les raisons pour lesquelles nous augmentons la taxe de vente. Nous devons payer les programmes qui nous ont été légués et nous devons pour cela augmenter nos recettes fiscales. Nous avons décidé d'augmenter la taxe de vente. Je crois qu'on en a suffisamment parlé à la Chambre.

**M. Keeper:** Monsieur le président, comme la ministre n'a pas directement répondu à ma question quant aux conséquences pour l'emploi de ce prélèvement de 2 milliards dans la poche des consommateurs canadiens, je suppose que le gouvernement n'a pas étudié les conséquences de la hausse de la taxe

de vente, surtout pour les matériaux de construction. La ministre peut-elle le confirmer? Le gouvernement a-t-il étudié les conséquences de la hausse de la taxe de vente pour l'emploi, d'autant plus que le parti conservateur n'a cessé de promettre des emplois au cours de sa campagne électorale?

**Mme McDougall:** Monsieur le président, d'après nos évaluations, les conséquences pour les consommateurs sont relativement modestes et une grande partie de la hausse de la taxe de vente s'appliquera à des produits importés. Par conséquent, l'entreprise canadienne en profitera légèrement sur le plan concurrentiel et le consommateur n'y perdra pas tellement.

**M. Keeper:** Monsieur le président, la ministre est-elle prête à nous communiquer l'étude sur laquelle elle se fonde pour affirmer qu'une hausse de la taxe de vente de l'ordre de 2 milliards n'aura qu'un effet minime sur l'emploi et les consommateurs? Cette affirmation s'appuie-t-elle sur une analyse et est-elle prête à déposer cette dernière?

**Mme McDougall:** Monsieur le président, étant donné que les articles comme les produits alimentaires, les vêtements et les chaussures sont exemptés de la hausse de la taxe de vente, je pensais que le député comprendrait que le consommateur n'en pâtira pas beaucoup.

**M. Keeper:** Monsieur le président, lorsque la ministre parle de conséquences minimales, veut-elle dire qu'une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, par exemple, n'aura pas de répercussions visibles sur les activités du secteur du bâtiment ou encore sur l'emploi? Veut-elle dire que les gens ne souffriront pas d'une hausse de la taxe de vente de l'ordre de 2 milliards, alors qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts?

• (1620)

**Mme McDougall:** Monsieur le président, personne n'aime les augmentations d'impôt. Nous aurions préféré ne pas être obligés de le faire. A notre avis, les conséquences seront minimales. Je ne vois pas ce que nous pourrions ajouter de plus à ce sujet.

**M. Keeper:** Monsieur le président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser à la ministre. Elle dit que le gouvernement impose cette hausse de taxe à regret. Sait-elle que cette hausse avait déjà été proposée par le gouvernement libéral et qu'en fait, son parti et elle appliquent ici aujourd'hui la politique fiscale libérale, alors qu'ils avaient qualifié cette majoration de la taxe de vente d'énorme et de régressive lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition? Comment la ministre peut-elle augmenter cette taxe, même si elle dit le faire à regret...

**Le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Keeper:** Comment ose-t-elle dire une chose quand elle est dans l'opposition et en dire une autre quand elle est au gouvernement?

**Le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais que le député s'en tienne à l'article à l'étude. Ce qu'il vient de dire ne se rattache pas à cette disposition. Je lui permets de poser une autre question supplémentaire à la condition qu'elle soit très courte.

**M. Keeper:** Monsieur le président, me dites-vous que l'augmentation de la taxe ne se rattache pas à cette disposition?